

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION

COMITE REGIONAL OLYMPIQUE SPORTIF

20, Route Philibert Tsiranana
97490 SAINTE CLOTILDE

RAPPORTS D' AUDIT REUNION SARL

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Audit Réunion

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel
de Saint-Denis de La Réunion

COMITE REGIONAL OLYMPIQUE SPORTIF

**20, ROUTE PHILIBERT TSIRANANA
97490 SAINTE CLOTILDE**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023**



S.A.R.L. au Capital de 55 000 Euros
RCS de Saint-Denis 92B670
SIRET 389 428 970 00054
Rés Les Dunes - Apt 1
132, Bd du Front de Mer - 97460 Saint-Paul
Téléphone : 0262 59 59 70
E-mail : auditreunion@dussaux.re



Audit Réunion

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel
de Saint-Denis de La Réunion

COMITE REGIONAL OLYMPIQUE SPORTIF

20, Route Philibert Tsiranana

97490 SAINTE CLOTILDE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE REGIONAL OLYMPIQUE SPORTIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



S.A.R.L. au Capital de 55 000 €
RCS de Saint-Denis 928670
SIRET 389 426 970 00054
Rés Les Dunes - Apt 1
132, Bd du Front de Mer - 97460 Saint-Paul
Téléphone : 0262 59 59 70
Email : auditreunion@dussaux.re



**commissaire
aux comptes**

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les actes juridiques de la nouvelle Maison Régionale des Sports ne sont toujours pas finalisés au moment de l'arrêté des comptes annuels. Ainsi, ce bien n'est toujours pas inscrit à l'actif de votre bilan.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

- Les subventions d'exploitations ;
- Les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil

d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Paul,
Le 21 Mars 2024

AUDIT REUNION SARL
La Commissaire aux Comptes,



Corinne DUSSAUX

BILAN

Présenté en Euros					
ACTIF	Exercice clos le 31/12/20223(12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation		
	Brut	Amort.Prov	Net	Net	
<i>Immobilisations Incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donation temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, logiciels	9 810,15 €	9 670,20 €	139,95 €	244,47 €	- 104,52 €
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
<i>Immobilisations Corporelles</i>					
<i>Terrains</i>					
Constructions	474 762,12 €	474 762,12 €			- €
Installations Techniques, outillages et matériel industriels	5 208,08 €	3 570,44 €	1 637,64 €	2 158,45 €	- 520,81 €
Autres Immobilisations corporelles	319 128,59 €	235 076,51 €	84 052,08 €	33 098,73 €	50 953,35 €
Immobilisations corporelles en cours					
<i>Immobilisations Financières</i>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres Immobilisés					
Prêts					
Autres Immobilisations financières	724,00 €		724,00 €	724,00 €	- €
TOTAL (I)	809 632,94 €	723 079,27 €	86 553,67 €	36 225,65 €	50 328,02 €
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés			- €		
<i>Créances :</i>					
* Créances clients et comptes rattachés	69 696,44 €	- €	69 696,44 €	24738,34	44 958,10 €
* Autres créances	202 858,00 €		202 858,00 €	443 921,11 €	- 241 063,11 €
* Valeurs mobilières de placement					
* Disponibilités	446 356,37 €		446 356,37 €	1 329 770,70 €	- 883 414,33 €
* Charges constatées d'avance	44 714,56 €		44 714,56 €	19 144,65 €	25 569,91 €
TOTAL (II)	763 625,37 €		763 625,37 €	1 817 574,80 €	- 1 053 949,43 €
<i>Comptes de Régularisation</i>					
Frais d'émission d'emprunt					
Primes et remboursements des obligations					
Ecart de conversion actif					
TOTAL ACTIF	1 573 258,31 €	723 079,27 €	850 179,04 €	1 853 800,45 €	- 1 003 621,41 €

AUDIT REUNION SARL

Commissariat aux Comptes

Rés. Les Dupes Apt 1

~~132 Bd du Front de Mer~~

87460 SAINT PAUL

Tél : 0262 59 59 70 3

E-mail : auditreunion@dusseaux.re

CROS LA RÉUNION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 05 AVRIL 2024

BILAN

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds Propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
Fonds propres statutaires	325 854,52 €	313 787,99 €	12 066,53 €
Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Excédent ou déficit de l'exercice	- 2 646,32 €	12 066,53 €	- 14 712,85 €
Subventions d'investissement	726 098,83 €	666 907,85 €	59 190,98 €
Quote part subventions investissement virée aux cptes de résultat	- 655 392,22 €	- 644 387,17 €	- 11 005,05 €
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	393 914,81 €	348 375,20 €	45 539,61 €
Fonds reportés et dédiés			
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>			
Fonds dédiés	109 787,29 €	736 210,93 €	- 626 423,64 €
TOTAL (II)	109 787,29 €	736 210,93 €	- 626 423,64 €
Provisions			
Provisions pour risques	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Dettes			
<i>Emprunt obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>			
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>			
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>			
Cautionnement	1 004,76 €	1 004,76 €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 983,51 €	142 002,26 €	- 93 018,75 €
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	230 773,67 €	120 390,94 €	110 382,73 €
Autres charges à payer			
Dettes sur immobilisations et rattachés			
Autres dettes	23 715,00 €	448 483,00 €	- 424 768,00 €
Produits constatés d'avance	32 000,00 €	57 333,36 €	- 25 333,36 €
TOTAL (IV)	336 476,94 €	769 214,32 €	- 432 737,38 €
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	850 179,04 €	1 853 800,45 €	- 1 003 621,41 €
Engagements reçus			
Engagements donnés			

- €

CROS LA RÉUNION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL
Commissariat aux Comptes
Rés. Les Dunes - Apt 14
12c, Bd du Front de Mer
97450 SAINT PAUL
Tél : 0262 59 59 70
E-mail : auditreunion@dusseaux.re

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Produits d'exploitation	Total	Total	
<i>Prestations de Services</i>			
- 7083000 - PRESTATIONS AUX ADHERENTS CROS	85 781,11 €	43 533,88 €	
- 7083010 - PRESTATIONS COPROPRIETES ANCIENNE ET NOUVELLE MRS	2 258,50 €	3 708,98 €	
- 7083012 - PRESTATIONS COPROPRIETES LOCATIONS SALLES NOUVELLE MRS	13 955,63 €	15 068,90 €	
- 7084000 - PRESTATIONS AUX ADHERENTS CRB	5 600,00 €	-	
- 70886000 - RECETTES DIVERSES (REFACT JOI)	47 031,00 €	26 756,00 €	
- 70886000 - RECETTES DIVERSES (REFACT JOI)	16 934,89 €	-	
<i>Produits des Activités annexes</i>	47 837,84 €	44 232,84 €	
- 7083000 - LOYERS MENSUELS	29 847,84 €	29 847,84 €	
- 7083100 - LOCATIONS SALLES LIQUES ET COMITES	9 720,00 €	4 285,00 €	
- 7083200 - LOCATIONS SALLES ORGANISMES EXTERIEURS	8 330,00 €	10 100,00 €	
<i>Produits stockés</i>			
<i>Productions immobilisées</i>			
<i>Produits de tiers financeurs</i>			
Concours publics et subventions d'exploitation	1 143 303,36 €	971 565,84 €	
- 7401001 - DEPARTEMENT			
- 7401002 - REGION	316 000,00 €	323 000,00 €	
- 7401003 - ETAT PREFECTURE FEBECS	487 000,00 €	49 000,00 €	
- 7401004 - MINISTERE DES OUTRE MER (MOM)	-	15 000,00 €	
- 7401008 - CROSF - ANS	25 000,00 €	-	
- 7401007 - DRAJES - ANS	286 870,00 €	323 000,00 €	
- 7401015 - ASP AIDES UNIQUES A L'APPRENTISSAGE	24 000,00 €	159 000,00 €	
- 7401015 - ASP AIDES UNIQUES A L'APPRENTISSAGE	8 333,36 €	2 066,64 €	
<i>Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges</i>			
- 7817400 - REPRISSE PROVISIONS DEPRECIATION CLIENTS	-	-	
- 7910000 - TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	736 270,33 €	426 750,00 €	
<i>Autres produits de gestions courantes</i>			
- 7500000 - RECETTES PARTENARIAT	37 434,55 €	13 245,90 €	
- 7530000 - REMUNERATIONS ADMINISTRATEURS	40 000,00 €	-	
- 7560010 - COTISATIONS ADHERENTS CROS	-	-	
- 7560020 - COTISATIONS ADHERENTS CRB	5 900,00 €	5 900,00 €	
- 7560010 - PRODUITS CROSF (RBT DIVERS)	11 280,00 €	6 200,00 €	
- 7580040 - CGSS REUNION / INDEMNITES JOURNALIERES	-	1 240,00 €	
- 7580040 - CGSS REUNION / INDEMNITES JOURNALIERES	514,66 €	-	
Total des Produits d'exploitations (f)	2 072 787,90 €	1 431 683,26 €	641 284,64 €
Charges d'exploitation			
<i>Achats de marchandises</i>			
- 6087000 - FRAIS ACCESSOIRES, DE PORT	-	-	
<i>Variation de stock (Marchandises)</i>	-	-	
<i>Achats de matières et autres approvisionnements</i>			
<i>Autres achats et charges externes</i>			
- 6081000 - EAU, EDF (ANCIENNE ET NOUVELLE MRS)	207 610,82 €	64 707,96 €	
- 6063000 - FOURN ENTRET ET PET EQUIPE	12 400,18 €	9 103,04 €	
- 6064000 - FOURN BUREAU INFORMATIQUE	3 551,03 €	1 398,35 €	
- 6065000 - FOURN VESTIMENTAIRES	4 791,07 €	3 523,38 €	
- 6066000 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	277 828,71 €	47 884,37 €	
- 6066000 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	9 140,83 €	2 788,82 €	
<i>Services extérieurs</i>			
- 6110000 - SOUS TRAITANCE GENERALE	199 452,56 €	86 708,82 €	
- 6130000 - LOCATIONS DIVERSES	150 377,30 €	19 289,56 €	
- 6131000 - LOCATION DE VOITURES ET AUTRES	4 121,88 €	5 686,53 €	
- 6132000 - LOCATIONS IMMOBILIERES	7 992,35 €	1 582,00 €	
- 6140000 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE (ANCIENNE ET NOUVELLE MRS)	2 180,41 €	-	
- 6150000 - ENTRETIEN ET REPARATIONS	9 566,28 €	8 918,54 €	
- 6158000 - MAINTENANCE	4 760,34 €	7 920,82 €	
- 6161000 - ASSURANCES MUTRISQUES FONTONNEMENT	7 474,87 €	5 654,13 €	
- 6181000 - DOCUMENTATION GENERAL	10 823,99 €	8 387,10 €	
- 6181000 - DOCUMENTATION GENERAL	1 187,59 €	1 298,75 €	
<i>Autres services extérieurs</i>	987 592,17 €	204 140,57 €	
- 6220000 - REMUNERATION ET HONORAIRES	11 125,40 €	10 085,00 €	
- 6221000 - FRAIS COMMISSION TICKETS RESTAURANT	398,10 €	513,87 €	
- 6227000 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	-	303,80 €	
- 6231000 - ANNONCES INSERTIONS (COMMUNICATION)	-	1 200,00 €	
- 6234000 - CADEAUX RECOMPENSES	10,41 €	2 080,40 €	
- 6236000 - CATALOGUES ET IMPRIMES	1 399,86 €	220,00 €	

CROS LA RÉUNION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL

Commissariat aux Comptes

Rés. Les Dunes - Act 1

132, Boulevard de Mer 5

97400 SAINT PAUL

TÉL : 0262 58 59 70

E-mail : auditreunion@dussaux.re

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022(12 mois)	Variation
Autres services extérieurs (Suite)			
- 6237000 - PUBLICATIONS	14 043,83 €	12 609,21 €	
- 6251000 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	409 880,86 €	50 922,20 €	
- 6264000 - FRAIS DE DEPLACEMENT	3 938,54 €	915,34 €	
- 6265000 - FRAIS D'HEBERGEMENT	475 208,63 €	- €	
- 6296000 - MISSIONS RECEPTIONS	50 724,46 €	101 300,60 €	
- 6298000 - FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	12 289,30 €	13 758,14 €	
- 6270000 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 249,92 €	708,31 €	
- 6301000 - COTISATIONS	748,00 €	525,00 €	
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	23 629,81 €	17 180,63 €	
- 6313000 - FORMATS CONTINUE	4 348,81 €	2 458,03 €	
- 6351200 - TAXES FONCIERES	24 291,00 €	14 721,00 €	
Salaires et traitements	244 245,45 €	209 543,41 €	
- 6411000 - SALAIRES, APPONTEMENTS + PRIMES	234 868,14 €	200 000,42 €	
- 6412000 - CONGES PAYES	5 197,31 €	4 788,08 €	
- 6414000 - INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS (TICKETS RESTAURANTS)	5 184,00 €	4 914,00 €	
Charges sociales	113 425 15 €	122 425 77 €	
- 6451000 - COTISATION A L'URSSAF	12 385,74 €	16 450,72 €	
- 6453000 - REGIME UNIF AGRIC ARRCO	4 728,87 €	3 094,22 €	
- 6454000 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	9 304,47 €	8 731,52 €	
- 6454000 - COTISATIONS AUX ASSURÉS	9 316,25 €	- €	
- 6455100 - PREVOYANCE AGR	819,01 €	645,53 €	
- 6475000 - MEDICINE DU TRAVAIL (INTERMETRA)	820,26 €	717,73 €	
- 6480000 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	95 993,58 €	63 800,00 €	
Autres Charges de Gestion Courantes	1 276,55 €	5 378 25 €	
- 6511000 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS MARQUES BREVETS	-	5 378 25 €	
- 65910000 - CHARGES DIVERS JEUX CUSCI	1 276,55 €	-	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 732 75 €	11 587 29 €	
- 6811200 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMM. CORP	15 232,75 €	11 587,29 €	
Dotations aux provisions	10 000,00 €	-	
Report en fonds dédiés	109 787 29 €	776 110 53 €	
Autres charges de gestions courantes			
Total des charges d'exploitations (II)	2 831 374,58 €	1 479 073,58 €	682 301,00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (III)	41 413,32 €	2 369 588 €	38 703,64 €
Produits financiers			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			
Autres intérêts et produits assimilés			
- 7040000 - PRODUITS FINANCIERS/PLACEMENT LIVRET	1 274,28 €	1 094,78 €	
Reprises sur provisions et transfert de charges	741,70 €	- €	
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des Produits Financiers (III)	2 015,96 €	1 684,78 €	331,18 €
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de change	139,82 €	- €	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges Financières (IV)	139,82 €		
RESULTAT FINANCIER (III+IV)	1 876,14 €	1 884,78 €	101,30 €
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-I)	43 289,46 €	4 194,46 €	38 895,00 €
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	1 782,09 €	2 287,54 €	
Produits exceptionnels	5 443,68 €	2 963,10 €	
Produits/charges antérieures	11 005,05 €	7 958,41 €	
Sur opérations en capital	11 005,05 €	7 958,41 €	
Quote part subvention investissement virée aux comptes de résultat	18 280,72 €	12 680,65 €	
Total des Produits Exceptionnels (V)	47 516,59 €	33 848,11 €	13 668,48 €
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	64 136,50 €	4 736 26 €	
Charges exceptionnelles		1 120,08 €	
Charges/charges antérieures	64 136,50 €	3 610,28 €	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements exceptionnelles/immobilisations			
Total des charges Exceptionnelles (VI)	64 136,50 €	4 736,96 €	58 300,52 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	48 934,78 €	7 872,67 €	41 062,11 €
Participations des salariés			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits (I+II+V)	2 093 004,58 €	1 445 877,09 €	
Total des charges (III+IV+VI+VII)	2 093 890,90 €	1 433 810,58 €	
EXCEDENT OU DEFICIT	2 646,32 €	12 066,51 €	- 14 712,85 €
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
- Dons	84 000,00 €	- €	
- Bénévoles	51 415,00 €	44 510,00 €	
Total :	135 415,00 €	44 510,00 €	90 905,00 €
Charges			
- Dons	84 000,00 €	- €	
- Personnel bénévole	51 415,00 €	44 510,00 €	
Total :	135 415,00 €	44 510,00 €	

AUDIT REUNION SARL
20 905 004 €

Révisé par Dupont - Art 1

132, Bel du Front de Mer

97460 SAINT PAUL

Tél : 0262 59 59 70

E-mail : auditrunion@dussaux.re

CROS LA RÉUNION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 05 AVRIL 2024

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Seuls sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ont été respectés.

METHODES DE COMPTABILISATION

I - 1 : LES CHARGES DE L'ASSOCIATION

I - 1 - 1 : LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des charges pour l'exercice 2023 est de 2 095 651 euros.

I - 1 - 2 : LES CHARGES D'ACTIVITES

Les dépenses spécifiques des activités sont enregistrées sur des comptes analytiques identifiés qui reprennent les principales actions du C.R.O.S. relevant des différentes missions.

I - 1 - 3 : LES FONDS DEDIES ET AVANCES DE SUBVENTION

La non-utilisation totale ou partielle de subventions affectées à des actions en cours d'année entraîne l'inscription des fonds non utilisés en cours d'exercice en fonds dédiés au crédit du compte 194 par le débit du compte de charge 689 : engagements futurs à réaliser dont le montant s'élève à 109 787 euros pour l'année 2023.

Ces sommes sont inscrites au bilan et font l'objet d'une reprise, au cours de l'exercice suivant, conformément à leur destination.

I - 2 : LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

I - 2 - 1 LES RESSOURCES ANNUELLES

Le montant total des ressources pour 2023 est de 2 093 005 euros.

Les ressources annuelles de l'association se composent des recettes propres pour un montant de 191 374 euros et des subventions générées par les activités associatives pour un montant de 1 145 203 euros auxquelles il convient de rajouter la reprise des fonds dédiés pour un montant de 736 211 euros.

Les subventions comptabilisées dans les comptes 74 font l'objet de conventions avec les partenaires publics dont la durée est en règle générale d'une année.

CROS LA RÉUNION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL
Commissariat aux Comptes
Rés. Les Dunes
132, Bd du Front de Mer
97450 SAINT PAUL
Tél : 0262 59 59 70
E-mail : auditreunion@dussaux.re

I - 2 - 2 LES RESSOURCES EXCEPTIONNELLES

L'association bénéficie de subventions d'investissements destinées au financement des biens de l'association et qui sont renouvelables. Elles font l'objet d'une reprise annuelle par le compte quote-part sur subventions d'investissements.

I - 2 - 3 LES REPRISES DE FONDS DEDIES

Chaque année, les fonds dédiés de l'exercice précédent sont repris sur le compte spécifique de classe 789 soit, pour cet exercice un montant de 736 211 euros.

II - ACTIF

II - 1 ACTIF IMMOBILISÉ

II - 1 - 1 : VALEUR BRUT

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

II - 1 - 2 : MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

I - IMMOBILISATIONS

NATURE	SOLDE AU 31/12/2022	ACQUISITIONS 2023	CESSIONS OU MISE AU REBUT	SOLDE AU 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
* Logiciels - 206 -	9 810,15 €			9 810,15 €
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I) :	9 810,15 €	- €	- €	9 810,15 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
* Constructions - 214 -	474 762,12 €			474 762,12 €
* Matériel Industriel - 2164 -	5 208,08 €			5 208,08 €
* Installations Générales - 2161 -	129 168,84 €	19 143,97 €		148 312,81 €
* Matériel de Transport - 2182 -	- €	44 021,76 €		44 021,76 €
* Matériel de Bureau et Informatique - 2183 -	53 864,35 €			53 864,35 €
* Mobilier - 2184 -	70 534,83 €	2 395,04 €		72 929,87 €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II) :	733 538,02 €	65 660,77 €	- €	799 198,79 €
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES ET CORPORELLES (I + II) :				809 008,94 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
* Dépôts - 2751 -	724,00 €			724,00 €
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I) :	724,00 €	- €	- €	724,00 €
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	744 072,17 €	65 660,77 €	- €	809 632,94 €

CROS LA RÉUNION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL
Commissariat aux Comptes
Rée. Les Dunes - Apt 1
132, Bd du Front de Mer
97450 SAINT PAUL
Tél : 0262 59 59 70
E-mail : auditreunion@duseaux.re

II - 1 - 3 : METHODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et sont calculés en fonction des durées de vie prévues ci-après :

- 25 ans pour la Maison Régionale des Sports.
- 10 ans pour les travaux et les agencements des constructions.
- 10 ans pour le mobilier et autres.
- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau et informatique et voiture.
- 3 ans pour les logiciels.

II - AMORTISSEMENTS

NATURE	SOLDE AU 31/12/2022	DOTATIONS 2023	CESSIONS OU MISE AU	SOLDE AU 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
* Logiciels - 2805 -	9 565,68 €	104,52 €		9 670,20 €
TOTAL AMORTISSEMENTS INCORPORELLES	9 565,68 €	104,52 €	- €	9 670,20 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
* Constructions - 2814 -	474 762,12 €		- €	474 762,12 €
* Matériel Industriel - 28154 -	3 049,83 €	520,81 €		3 570,44 €
* Installations Générales - 28151 -	116 967,35 €	4 693,30 €		121 660,65 €
* Matériel de Transport - 28182 -	- €	2 103,26 €		2 103,26 €
* Matériel de Bureau et Informatique - 28183 -	44 231,00 €	4 352,94 €		48 583,94 €
* Mobilier - 28184 -	59 270,74 €	3 457,92 €		62 728,66 €
TOTAL AMORTISSEMENTS CORPORELLES (II)	698 280,84 €	15 128,23 €	- €	713 409,07 €
TOTAL AMORTISST. INCORPORELLES ET CORPORELLES (I + II) :				723 079,27 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
* Dépôts	- €	- €	- €	- €
TOTAL :	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	707 846,52 €	15 232,75 €	- €	723 079,27 €

CROS LA RÉUNION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL
 Commissariat aux Comptes
 Bp. Les Dunes - Apt 1
 130, Bd du Front de Mer
 97460 SAINT PAUL 9
 Tél : 0262 59 59 70
 E-mail : audit@reunion@dussaux.re

II - 2 : ACTIF CIRCULANT

II - 2 - 1 CREANCES

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

II - 2 - 2 SUBVENTIONS A RECEVOIR

Les démarches pour l'obtention des soldes de 2023 ont été réalisées en même temps que le dépôt du dossier de demande de subventions pour 2024. A savoir :

- Décembre 2023/Région/Département
- Et mars 2024/ANS

4427 - REGION/SUBVENTION EXPLOITATION

4437 - DEPARTEMENT/SUBVENTION FONCTIONNEMENT

44175 - DRAJES - ANS/SUBVENTIONS A RECEVOIR SUR EXERCICES FUTURS

44178 - ETAT - SUBVENTION AIDE UNIQUE A L'APPRENTISSAGE

LIBELLES	ATTRIBUEE	RECUS	SOLDE
REGION REUNION			
CONV N° DHS/DSC/20230445 (2023)	487 000,00 €	389 600,00 €	97 400,00 €
* FEMMES ET SPORT	5 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
* CRIB	20 000,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €
* EXPO JIOI	1 100,00 €	880,00 €	220,00 €
* SEMINAIRE LIGUES ET COMITES	5 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
* LA CARAVANE DU SPORT	5 900,00 €	4 720,00 €	1 180,00 €
* JEUX DES ILES 2023	450 000,00 €	360 000,00 €	90 000,00 €
ARRETE/DSVA/N°2007636 (2022)	12 000,00 €	9 600,00 €	2 400,00 €
* RECRUTEMENT AGENT DE DEVELOPPEMENT	12 000,00 €	9 600,00 €	2 400,00 €

DEPARTEMENT			
CONVENTIONS (2022)	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
* COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
CONVENTIONS (2023)	305 000,00 €	220 000,00 €	85 000,00 €
* JEUX DES ILES 2023	225 000,00 €	180 000,00 €	45 000,00 €
* FONCTIONNEMENT 2023	80 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €

ANS DRAJES			
CONV N° DR-REUN-22-0278-7400424	12 000,00 €		12 000,00 €
* POSTE AGENT DE DEVELOPPEMENT 2024	12 000,00 €		12 000,00 €

AIDE ETAT A L'APPRENTISSAGE			
NOTIFICATION	5 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
* EMPLOI CONTRAT D'APPRENTISSAGE 2023/2024	5 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL :	825 000,00 €	622 200,00 €	

SOLDE SUBVENT*EXPLOITATION A RECEVOIR AU 31/12/2023 :

202 800,00 €

CROS LA RÉUNION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL
 Commissariat aux Comptes
 Res. Les Dunes - Apt 1
 137 Bd du Front de Mer
 97460 SAINT PAUL
 Tel : 0252 59 59 70
 E-mail : auditreunion@dussaux.re

II - 2 - 3 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avances sont des charges sont des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2023 alors qu'elles concernent en totalité ou en partie à l'exercice suivant.

486 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

LIBELLES	SOLDE	
	DEBITEUR	CREDITEUR
* ARK ASSUR (Assurance véhicule 2024)	799,92 €	
* ARK ASSUR (Assurance RC 2024)	2 085,18 €	
* ARK ASSUR (Assurance Dommages Locaux 2024)	612,18 €	
* QUADIENT (EX NEOPOST Location Machine Affranchir 2024)	1 589,22 €	
* CABINET MOUVENS (AMO)	12 000,00 €	
* AQUA SERVICE REUNION (Location fontaine eau Janvier 2024)	19,00 €	
* JOURNAL DE L'ILE (Rabonnement 2024)	525,00 €	
* CYTIA (Appel de fonds 1er trimestre 2024)	2 371,41 €	
* LOYER TERRAIN NOUVELLE MRS (Janv à Juil 2024)	1 322,65 €	
* CHAMPION PRODUCTEUR (Projet documentaire sur JIOI 2023)	5 050,00 €	
* RC.COM (Projet magazine sur JIOI 2023)	18 340,00 €	
TOTAL :	44 714,56 €	

SOLDE AU 31/12/2023 :

44 714,56 €

III / PASSIF

III - 1 - 1 : FONDS PROPRES :

Les fonds propres se présentent au passif du bilan dans le compte 102 pour un montant de 325 855 euros. Il reprend les résultats de tous les exercices passés de l'association.

VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des Fonds Propres	à l'ouverture de l'exercice 2022	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	à la clôture 2023
CAPITAUX PROPRES :					
Fonds Propres.....	313 787,99 €		12 068,53 €		325 854,52 €
Résultat de l'Exercice.....	12 068,53 €	- 12 068,53 €		2 646,32 €	- 2 646,32 €
Situation Nette :	325 854,52 €	- 12 068,53 €	12 068,53 €		323 208,20 €

CROS LA RÉUNION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL
 Commissariat aux Comptes
 Rés. Les Brûlés - Apt 1
 132 - Bd du Point de Mer
 97480 SAINT PAUL
 Tél : 0262 59 59 70
 E-mail : auditreunion@dussaux.re

III - 1 - 2 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

L'association bénéficie de subventions d'investissements destinées au financement des biens de l'association et qui sont renouvelables. Elles sont affectées aux comptes 131 et font l'objet d'une reprise annuelle sur le compte 139 en corrélation avec les amortissements pratiqués.

III - 2 : FONDS DEDIES

Ils reprennent les soldes des opérations liées aux activités pour lesquelles nous avons reçu des subventions qui sont affectées.

Pour 2023, nous enregistrons un montant de 109 787 euros.

194 - FONDS DEDIES

LIBELLES	SOLDE	
	DEBITEUR	CREDITEUR
1/ CROSF - ANS		45 558,59 €
CARAVANE DU SPORT - SUBVENTION 2023		22 738,59 €
VICTOIRES DU SPORT - SUBVENTIONS 2020		7 000,00 €
SENTEZ VOUS SPORT - SUBVENTIONS 2020		2 500,00 €
JEUX DES JEUNES - SUBVENTION 2022		7 320,00 €
FEMMES ET SPORT - SUBVENTION 2023		6 000,00 €
2/ REGION		17 900,00 €
FEMMES ET SPORT - SUBVENTION 2023		5 000,00 €
SENTEZ VOUS SPORT - SUBVENTIONS 2020		5 000,00 €
SENTEZ VOUS SPORT - SUBVENTIONS 2021		2 000,00 €
CARAVANE DU SPORT - SUBVENTION 2023		5 900,00 €
3/ DEPARTEMENT		12 237,25 €
FEMMES ET SPORT - SUBVENTION 2023		1 837,25 €
COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILES - SUBVENTION 2022		2 900,00 €
VICTOIRES DU SPORT - SUBVENTIONS 2021		2 500,00 €
VICTOIRES DU SPORT - SUBVENTIONS 2022		1 500,00 €
JEUX DES JEUNES - SUBVENTION 2022		1 000,00 €
JEUX DES JEUNES - SUBVENTION 2023		1 000,00 €
CARAVANE DU SPORT - SUBVENTION 2023		1 500,00 €
4/ AUTRES PARTENAIRES		34 091,45 €
JEUX DES ILES		34 091,45 €
TOTAL :		109 787,29 €

SOLDE AU 31/12/2023 :

109 787,29 €

CROS LA RÉUNION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL
Commissariat aux Comptes
Rés. Les Dunes - Apt 1
13250 du Front de Mer
97480 SAINT PAUL
Tél : 0262 59 59 70
E-mail : auditreunion@dusaux.re

VARIATION DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	UTILISEES	NON UTILISEES	FONDS DEDIES A LA CLOTURE
		MONTANT	MONTANT	MONTANT
SUBVENTIONS EXPLOITATIONS :				
1/ CNOSEF - ANS				
Semaine Sentez-Vs Sport	358 810,93 €	319 252,34 €	6 000,00 €	45 558,59 €
Sport sante Femmes et Sports	2 500,00 €			2 500,00 €
Victoires du Sport	5 000,00 €	5 000,00 €		
Jeux des Iles	7 000,00 €		6 000,00 €	6 000,00 €
Jeux CJSOI	252 405,22 €	252 405,22 €		7 000,00 €
Jeux des Jeunes	9 777,87 €	9 777,87 €		- €
Caravané du Sport	7 320,00 €			7 320,00 €
	74 807,84 €	52 069,25 €		22 738,59 €
2/ REGION				
Sentez-Vs Sport	7 000,00 €	- €	10 900,00 €	17 900,00 €
Femmes et Sports	7 000,00 €	- €		7 000,00 €
Caravane du Sport			5 000,00 €	5 000,00 €
			5 900,00 €	5 900,00 €
3/ DEPARTEMENT				
Victoires du Sport	238 400,00 €	230 500,00 €	4 337,25 €	12 237,25 €
Sentez-Vs Sport	4 000,00 €			4 000,00 €
Jeux des Iles	4 000,00 €	4 000,00 €		- €
Femmes et Sports	225 000,00 €	225 000,00 €		
Séminaire Ligues et Comités	1 500,00 €	1 500,00 €	1 837,25 €	1 837,25 €
Jeux des Jeunes	1 000,00 €		1 000,00 €	2 000,00 €
Colosse aux Pieds d'Argile	2 900,00 €			2 900,00 €
Caravane du Sport			1 500,00 €	1 500,00 €
3/ DRAJES - ANS				
Jeux des Iles	132 000,00 €	132 000,00 €	- €	- €
Jeux CJSOI	67 000,00 €	67 000,00 €		- €
	65 000,00 €	65 000,00 €		
4/ AUTRES PARTENAIRES				
Jeux des Iles	- €	- €	34 091,45 €	34 091,45 €
			34 091,45 €	34 091,45 €
TOTAL :	736 210,93 €	681 752,34 €	55 328,70 €	109 787,29 €

III - 3 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette provision qui s'élève à 10 000 euros. Elle permet de couvrir les engagements de dépense futures liés au départ à la retraite des salariés.

151 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

LIBELLES	SOLDE	
	DEBITEUR	CREDITEUR
PROVISIONS INDEMNITES DEPART RETRAITES		10 000,00 €
TOTAL :		10 000,00 €

SOLDE AU 31/12/2023 :

10 000,00 €

CROS LA RÉUNION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL

Commissariat aux Comptes

Rte. Les Brins Apt 1

132 Bd du Front de Mer

97460 SAINT PAUL

Tél : 0262 59 59 70

E-mail : auditreunion@dussex.re

IV - DETTES

IV - 1 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Pour les dettes à court terme qui résultent de la gestion des activités quotidiennes de l'association, elles n'appellent pas d'observations particulières. Elles d'élèvent donc à 48 984.

1) - 401 - FOURNISSEURS

N° du compte	Intitulé	Débit	Crédit
4010021	MOUVENS (Etudes Conseil)		12 000,00 €
4010069	SASU ENERGY PUB		675,00 €
4010071	CITYA		1 600,47 €
4010133	RUN PRINT		132,00 €
4010160	ORANGE		1 513,50 €
4010199	WILD GAS CAR		2 927,33 €
4010214	ARK ASSUR		3 497,36 €
4010220	SOMADIS		239,36 €
4010225	SAE		68,73 €
4010228	CAR RENTAL (MADA)		62,69 €
4010287	CYCLONE PUB		2 705,99 €
4010620	QUADIENT		1 589,22 €
4011015	AQUA SERVICE		19,00 €
4011017	BASKET BALL		4 347,95 €
4017000	EDF		70,13 €
4019900	DESIGNSYSTEM		4 123,00 €
SOLDE FOURNISSEURS AU 31/12/2023 :		- €	35 571,73 €

2) - 408 - FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES

N° du compte	Intitulé	Débit	Crédit
408000	AUDIT REUNION (PRESTATIONS CAC 2023)		11 000,00 €
408000	LA POSTE (CONS AFFRANCHISST DEC 2023)		38,48 €
408000	EDF (CONS ANCIENNE MRS DEC 2023)		923,58 €
408000	ORANGE (CONS+ABT CONTACT EVERYONE DEC 2023)		61,03 €
408000	SRB (ENTRETIEN COPIEUR OCTOBRE A DEC 2023)		1 388,69 €
SOLDE FOURN FACT NON PARVENUE AU 31/12/2023 :			13 411,78 €

CROS LA RÉUNION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL
Commissariat aux Comptes
Rég. Les Dunes Apt 1
199 m du Esant 01 Mer
97450 SAINT PAUL
Tél : 0262 59 59 70
E-mail : auditreunion@dussaux.re

IV - 2 - DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes sociales et fiscales représentent un total de 230 774 euros dont 106 245 euros correspondants aux provisions des congés payés du personnel et de la mise à disposition du Directeur, 96 048 euros correspondants au solde à reverser au Département relatif à la mise en œuvre du dispositif Plan 5000 licencés pour 2022 et 2023. Et 28 481 euros correspondants aux soldes des dettes sociales liées charges salariales de décembre 2023.

4282 - DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES

LIBELLES	SOLDE	
	DEBITEUR	CREDITEUR
4282 - CONGES PAYES		8 654,68 €
TOTAL :	- €	8 654,68 €

SOLDE AU 31/12/2023 :

8 654,68 €

4286 - AUTRES CHARGES A PAYER

LIBELLES	SOLDE	
	DEBITEUR	CREDITEUR
PERSONNEL DE MAIRIE MISE A DISPOSITION		95 993,55 €
TOTAL :	- €	95 993,55 €

SOLDE AU 31/12/2023 :

95 993,55 €

430 - ORGANISMES SOCIAUX

LIBELLES	SOLDE	
	DEBITEUR	CREDITEUR
4310000 - CGSS		17 487,00 €
4373200 - REGIME UNIFIE AGIRC/ARRCO		4 198,21 €
4373300 - PREVOYANCE AG2R (2em sem 2022)		961,51 €
4376000 - GROUPAMA MUTUELLE (4em trim 2022)		2 326,11 €
4378000 - AFDAS FORMATION CONTINUE		2 936,21 €
TOTAL :	- €	27 909,04 €

SOLDE AU 31/12/2023 :

27 909,04 €

CROS LA RÉUNION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL

Commissariat aux Comptes

~~192, Bd du Front de Mer~~ - Apt 1

97480 SAINT PAUL

Tél : 0262 59 59 70

E-mail : auditreunion@dussaux.re

4382 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES

LIBELLES	SOLDE	
	DEBITEUR	CREDITEUR
4382 - CHARGES CONGES PAYES		1 596,05 €
TOTAL :	- €	1 596,05 €

SOLDE AU 31/12/2023 :

1 596,05 €

4421100 - ETAT - IMPOTS PRELVT A LA SOURCE

LIBELLES	SOLDE	
	DEBITEUR	CREDITEUR
* Prélèvement à la Source/salaire décembre 2023		572,35 €

SOLDE AU 31/12/2023 :

572,35 €

44874 - DEPARTEMENT

LIBELLES	ATTRIBUEE	VERSEMENT	SOLDE
CONVENTION			
* AIDE FORFAITAIRE PLAN 5000 LICENCES 2022/2023	250 000,00 €	153 952,00 €	96 048,00 €
			- €
TOTAL :	250 000,00 €	153 952,00 €	96 048,00 €

SOLDE SUBVENT*A REVERSER AU 31/12/2023 :

96 048,00 €

CROS LA RÉUNION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL
 Commissariat aux Comptes
 Rés. Les Palmes - Apt 1
 187, Bd du Front de Mer
 97460 SAINT PAUL
 Tél : 0262 59 59 70
 E-mail : auditreunion@dussaux.re

IV - 3 - PRODUITS CONSTATÉES D'AVANCES

Les produits constatés d'avances sont des produits comptabilisés au titre de l'exercice 2023 alors qu'elles concernent en totalité ou en partie à l'exercice suivant.

487 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

LIBELLES	SOLDE	
	DEBITEUR	CREDITEUR
* SUBVENTIONS PLURIANNUELLES ANS AGENT DE DEVELOPPEMENT:		
2022		4 000,00 €
2024		12 000,00 €
* SUBVENTION ANS (AMO CABINET MOUVENS)		
2022		12 000,00 €
* SUBVENTION ETAT AIDE UNIQUE APPRENTISSAGE		
2024.....		4 000,00 €
TOTAL :	- €	32 000,00 €

SOLDE AU 31/12/2023 :

32 000,00 €

V - AUTRES INFORMATIONS

V- 1 EFFECTIF SALARIÉ AU 31/12/2023

Le CROS compte 9 salariés dont 7 en contrat à durée indéterminée, 1 en contrat à durée déterminé et 1 en contrat d'apprentissage.

CROS LA RÉUNION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 05 AVRIL 2024

AUDIT REUNION SARL
Commissariat aux Comptes
Rég. Les Comtes - Art 1
132 Bd du Front de Mer
97460 SAINT PAUL
Tél : 0262 59 59 70
E-mail : auditreunion@dussaux.re

Nature et évaluation des contributions volontaires

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées au tarif du groupe 5 de la convention collective nationale du sport.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix du marché. Par prudence les coûts minima seront retenus.

Ces contributions correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

Cette information est portée en bas des états de synthèse de l'exercice.

Bénévolat :

- La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 3500 heures consacrés par les bénévoles dirigeants du CROS, dont le coût horaire qui a été retenu est de 14.69 euros bruts pour un Groupe 5 de la CCNS. Ce qui représente donc un montant de 51 415 euros.
- Dans le cadre des JIOI 2023, nous avons signé 10 Contrats d'intervention pour les médecins/kiné qui ont préféré une valorisation en bénévolat à hauteur de 8 400 euros, ce qui représente un montant de 84 000 euros.